



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

DU 29 JANVIER 2021

126^{ème} SEANCE

SEANCE D'INSTALLATION MANDAT 2021-2027

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE s'est réuni le 29 janvier 2021 à l'Agence de l'Eau Artois Picardie de Douai par visioconférence pour sa séance d'installation, mandat 2021-2027.

L'ouverture de la séance était présidée par le doyen de la séance, Monsieur Jean-Claude DISSAUX puis par le Président du Comité de Bassin nouvellement élu, Monsieur André FLAJOLET.

cy

Présences et mandats

PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (32)				
" Sous-collège "		Visio	Présentiel	Mandats
Député	LECLABART Jean-Claude	Présent		
Sénateur	DAGBERT Michel	Excusé		
Régions / Hauts de France	CARLIER Maryse	Excusée		Mandat à M.FONTAINE
	DUJARDIN Jean-Marc	Présent		
Départements / Nord	DESCAMPS-POUVIER Béatrice	Excusée		Mandat à M.DUJARDIN
Départements / Pas-de-Calais	DISSAUX Jean-Claude	Présent (jusque 11h00)		Mandat à M. BEZIRARD (à partir de 11h00)
Départements / Aisne	VANNOBEL Bernadette	Présente		
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane	Présent		
Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB)	LENGLET Bernard	Présent		
	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente		
Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)	MALLET Dominique	Présente		
	ROUZE Thierry	Présent		
Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	FLAMENGOT Georges	Présent		
	STAELEN Edith	Présente		
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Présent		
	PAGERIE Marie-Claude	Présente		
	RAOULT Paul	Présent		
	TELLIEZ Nathalie	Présente		
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab	BEZIRARD Alain	Présent		
	LEMAIRE Patrick	Présent		
	OGIEZ Gérard	Excusé		Mandat à M.FLAJOLET
	SAVARIEGO Isabelle	Présente		
Communes du littoral	DACHICOURT Pierre-Georges	Présent		
	PASSEBOSC Brigitte	Présente		
	RINGOT Bertrand	Présent		
Communes ou groupements de com / Divers	CORDIER Nicole	Présente		
	FLAJOLET André		Présent	
	LECLERCQ Jérôme	Présent		
	LESNE Marie-Sophie	Présente (jusque 11h00)		Mandat à M. FLAJOLET (à partir de 11h00)
	MAMETZ Danielle	Présente		
	ROSSIGNOL Françoise	Présente		
Président d'une Commission Locale de l'Eau	FONTAINE Jean-Paul	Présent		

REPRESENTANTS DES USAGERS NON ECONOMIQUES (16)				
" Sous-collège "		Visio	Présentiel	Mandats
Associations agréées de Protection de la Nature	HERBAUT Francine	Présente		
	HUGENTOBLE Eric	Présent		
	PATRIS Jacques	Présent		
Associations agréées de Protection de la Nature ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins	BIGNON Jérôme	Présent		
	BURROW Coralie	Présente		
Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels	BARBIER Luc	Présent		
Associations actives en matière d'activités nautiques	RENARD Daniel	Présent		
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	CADET Jocelyne	Présente		
	SALLIOT Pascal	Présent		
Instances cynégétiques	BUTEL Yves	Présent		
Associations agréées de Défense des Consommateurs	BULA Danièle	Présente		
	SIX Alain	Présent		
Personnes qualifiées	FAICT Olivier	Présent		
	MORICE Laurence	Présente		
	NORRANT Caroline	Présente		
	LEDOYEN Alexandre	Présent		
REPRESENTANTS DES USAGERS ECONOMIQUES (16)				
Agriculture	CRETE Françoise	Présente		
	LEVEUGLE Emmanuel	Présent		
Agriculture biologique	TUPIGNY Hélène	Présente		
Sylviculture	ANSELIN Hubert	Excusé		
Aquaculture	TROIN Bernard	Présent		
Pêche maritime	RICARD Morgane	Présente		
Conchyliculture	QUINAULT Philippe	Excusé		
Tourisme	LEPINE Francis	Présent		
Industrie	BALDUREAUX Martine	Présente		
	LEFEBVRE Jérôme	Présent		
	BOUCHAIN Judith	Présente		
	VASSANT Charlotte	Présente		
Industrie compétence dans le domaine du tourisme littoral	ROBERT Clément	Présent		
Industrie portuaire en relation avec le milieu marin	POIRIER Thierry	Présent		
Distributeur d'eau	BENARD Didier	Présent		
Producteur d'électricité et producteur d'hydroélectricité	SPADAVECCHIA Catherine	Présente		

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (16)				
"Sous-collège"		Visio	Présentiel	Mandats
Préfet de la Région NPDC Picardie(HDF), Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant	LALANDE Michel	Présent (jusque 10h45)		
DREAL HDF, délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	Excusé, représenté		Représenté par Mme BARDY, accompagnée par M.GREVET et M. PREVOST
SGAR HDF ou son représentant	BUCHALLAT Laurent	Excusé, représenté		Représenté par Mme FURNE
DRAAF HDF ou son représentant (intérieur)	DESMET Björn	Excusé, représenté		Représenté par M.FLORID
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	MORDACQ Frank	Excusé		
Rectrice e région académique ou son représentant	CABUIL Valérie	Excusée, représentée		Représenté par M.CAMPAGNE
Directeur interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Excusé, représenté		Représenté par M.DUMENIL
Directrice Territoriale NPDC de VNF ou son représentant	MASSON Marie-Celine	Excusée, représentée		Représenté par M.FERET
Directeur Régional HDF du BRGM ou son représentant	PANNET Pierre	Excusé		
Directeur Général de l'IFREMER ou son représentant	VINCENT Patrick	Excusé, représenté		Représenté par M.HITIER
Déléguée Manche Mer du Nord du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivières Lacustres ou son représentant	DEROO Sandrine	Excusée, représentée		Représentée par Mme MELENEC
Directeur de l'ARS des HDF ou son représentant	VALLET Hervé	Excusé, représenté		Représenté par Mme FIORI
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	RAISON Stéphane (En cours de remplacement)	Excusé, représenté		Représenté par M.LEFRANC
Directeur Général de l'OFB ou son représentant	BERTRAND Patrick (Délégation permanente de M.DUBREUIL)	Présent		
Directeur Département des Territoires et de la Mer du Nord ou son représentant	FISSE Eric	Présent		
Directrice de l'Etablissement Public Foncier NPDC ou son représentant	BAILLY Lorraine	Excusée		
REPRESENTANTS DU PERSONNEL (voix consultative)				
		Visio	Présentiel	
Représentant titulaire au CA	PENISSON Bruno		Présent	
Représentant suppléant au CA	VERHAEGHE Séverine		Présente	
Membres Consultatifs				
		Visio	Présentiel	
Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	PERCELAY Julie	Présente		
Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	LIARD Stéphane	Excusé		
Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Membre consultatif CA	FLAJOLET André (réélu en séance)		Présent	
Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois- Picardie	RAYMOND François	Excusé		
Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Membre consultatif CB	LALANDE Michel		Présent (jusque 10h45)	
Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	VATIN Thierry		Présent	
Internes				
	Visio	Présentiel		
MATYKOWSKI Isabelle		Présente		
DHANAUT Delphine		Présente		
LECLERCQ Lydie		Présente		
DOLLET Arnaud	Présent			
PONCET Dominique		Présente		

RELEVÉ DE DELIBERATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1	1.1	ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE (21887)	X			Est élu Président du Comité de Bassin Artois-Picardie : Monsieur André FLAJOLET par 58 voix (unanimité) en fonction du scrutin secret suivant : Membres inscrits : 64, Membres présents : 55, Mandats : 3, Votants : 58, Pour : 58, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 58. Seul candidat. (Vote à bulletins secrets : via système à distance Provote, 3 n'ont pas pu voter à temps via le système et n'ont donc pas été pris en compte). Le Doyen, Monsieur Jean-Claude DISSAUX présidait la séance avant l'élection du président.
2	2.1	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE (21963)	X			Le règlement intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie applicable au 29 janvier 2021 est adopté à l'unanimité par 73 voix en fonction du scrutin par vote à main levée suivant : Membres inscrits : 80, Membres présents : 70, Mandats : 3, Votants : 73, Pour : 73, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 73.
3	3.1	ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE(21891)	X			Est élu Vice-Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, issu du collège des Usagers Non Economiques : Monsieur Luc BARBIER par 60 voix en fonction du scrutin par vote à main levée suivant : Membres inscrits : 64, Membres présents : 58, Mandats : 3, Votants : 61, Pour : 60, Contre : 0, Abstention : 1 (Monsieur RENARD), Suffrages exprimés : 60 Seul candidat. Est élu Vice-Présidente du Comité de Bassin Artois-Picardie, issue du collège des Usagers Economiques : Madame Judith BOUCHAIN à l'unanimité par 61 voix en fonction du scrutin par vote à main levée suivant : Membres inscrits : 64, Membres présents : 58, Mandats : 3, Votants : 61, Pour : 61, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 61. Seule candidate.

4.1	4.1.1	21-B-004	ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (21947)	X	Sont élus au sein du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie : 11 membres pour représenter le collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales : En fonction du scrutin suivant par vote à main levée (1 seule liste) : Membres inscrits : 32, Membres présents : 28, Mandats : 3, Votants : 31, Pour : 31, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 31 Au titre de représentant du conseil régional : - Monsieur Jean-Marc DUJARDIN Au titre de représentants des conseils départementaux : - Monsieur Jean-Claude DISSAUX, - Madame Bernadette VANNOBEL Au titre de représentants des communes ou de groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau : - Monsieur Bertrand RINGOT, - Madame Françoise ROSSIGNOL, - Monsieur Paul RAOULT, - Monsieur Alain BEZIRARD, - Madame Brigitte PASSEBOSC, - Madame Isabelle SAVARIEGO Au titre de représentants des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux, syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau : - Monsieur Bernard LENGLET, - Madame Emmanuelle LEVEUGLE Outre la parité et la composition, ces représentants respectent les conditions géographiques inscrites au règlement intérieur (au moins 1 pour le Nord, 1 pour le Pas-de-Calais, 1 pour la Somme et 1 pour l'Oise ou l'Aisne et au moins 1 représentant du littoral). Sont élus au sein du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie : 6 membres pour représenter le collège des Usagers Non Economiques :
	4.1.2	21-B-005	ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES (21949)	X	

4.1.3	21-B-006	ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES (21954)	X	En fonction du scrutin suivant par vote à main levée (1 seule liste) : Membres inscrits : 16, Membres présents : 16, Mandats : 0, Votants : 16, Pour : 15, Contre : 1 (Monsieur FAICT), Abstention : 0, Suffrages exprimés : 15 Au titre de représentant des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique : - Madame Jocelyne CADET Au titre de représentants d'une association agréée de protection de l'environnement : - Madame Coralie BURROW, - Monsieur Jacques PATRIS Au titre de représentant d'une association nationale de consommateurs : - Monsieur Alain SIX Au titre d'autre représentant des usagers non économiques au comité de bassin : - Monsieur Luc BARBIER Au titre de personne qualifiée : - Madame Caroline NORRANT La composition de ce collège respecte le principe de parité. Sont élus au sein du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie : 5 membres pour représenter le collège des Usagers Economiques : En fonction du scrutin suivant par vote à main levée (1 seule liste) : Membres inscrits : 16, Membres présents : 14, Mandats : 0, Votants : 14, Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 14 Au titre de représentant des professions agricoles : - Monsieur Emmanuel LEVEUGLE Au titre de représentant des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture : - Madame Morgane RICARD
-------	----------	--	---	---

19

4.2					Au titre de représentant des professions industrielles : - Monsieur Clément ROBERT Au titre d'autres représentants des usagers économiques au comité de bassin : - Monsieur Jérôme LEFEBVRE, - Madame Françoise CRETE La composition de ce collège respecte le principe de parité. En référence à l'article 12-2.1 5° du règlement intérieur du Comité de Bassin, les 10 membres hors Comité de Bassin, avec voix consultative, de la CPMNP ont été désignés par les structures ci-après. Le président du comité de bassin a acté la composition de ce collège et en a informé le comité de bassin : Représentants des associations de pêche et de protection du milieu aquatique désignés par le Fédération Nationale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique : - Monsieur Michel BLANCHARD, - Monsieur Francis FORTIER, - Monsieur Daniel SKIERSKI Représentant de la Pêche maritime désigné par le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins : - Monsieur Bruno DACHICOURT Représentant des associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture désigné par le Comité National de la Conchyliculture : - Monsieur Paulin LECONTE Représentant du Comité Régional de la Biodiversité désigné par le Conseil Régional et le Préfet de la région Hauts de France : - Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE Représentants des associations agréées de Protection de la Nature désignés par le Préfet Coordonnateur de Bassin : - Monsieur Jean-Charles BRUYELLE, - Madame Audrey LIEGEOIS, - Monsieur Michel MARIETTE, - Madame Céline WATTEZ
4.2.1	10 MEMBRES DESIGNES HORS COMITE DE BASSIN DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION				

4.2.2	21-B-007	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION : MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES(21899)	X	Sont élus au sein de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification : 12 membres pour représenter le collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales : En fonction du scrutin suivant par vote à main levée (1 seule liste) : Membres inscrits : 32, Membres présents : 28, Mandats : 3, Votants : 31, Pour : 31, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 31 Au titre de représentant du conseil régional : - Monsieur Jean-Marc DUJARDIN Au titre de représentants des conseils départementaux : - Madame Bernadette VANNOBEL, - Monsieur Jean-Claude DISSAUX Au titre de représentants des communes ou de groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau : - Madame Nicole CORDIER, - Madame Nathalie TELLIEZ, - Monsieur Jérôme LECLERCQ, - Monsieur Patrick LEMAIRE, - Madame Danielle MAMETZ, - Monsieur Paul RAOULT Au titre de représentants des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux, syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau : - Monsieur Bernard LENGLET, - Monsieur Georges FLAMENG Au titre d'autre représentant du collège des parlementaires et collectivités territoriales : - Madame Emmanuelle LEVEUGLE Ces représentants respectent par ailleurs les conditions géographiques inscrites au règlement intérieur (au moins 2 représentent la Somme, l'Oise, ou l'Aisne). Est élu au sein de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification :
4.2.3	21-B-008	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION : MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES DU COMITE DE BASSIN(21901)	X	

cy

4.2.4	21-B-009	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION : MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES(21903)	X	1 membre pour représenter le collège des Usagers Non Economiques : En fonction du scrutin suivant par vote à main levée (1 seule liste): Membres inscrits : 16, Membres présents : 16, Mandats : 0, Votants : 16, Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 16 Au titre des associations agréées de protection de la nature ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins : - Monsieur Jérôme BIGNON, Le collège des Usagers Non Economiques à la CPMNP comporte également 6 membres de droit : Au titre des associations agréées de protection de la nature : - Madame Francine HERBAUT, - Monsieur Eric HUGENTOBLE, - Monsieur Jacques PATRIS Au titre des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique : - Madame Jocelyne CADET, - Monsieur Pascal SAILLIOT, Au titre des conservatoires régionaux d'espaces naturels : - Monsieur Luc BARBIER. Sont élus au sein de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification : 4 membres pour représenter le collège des Usagers Economiques : En fonction du scrutin suivant par vote à main levée (1 seule liste) : Membres inscrits : 16, Membres présents : 14, Mandats : 0, Votants : 14, Pour : 14 Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 14 Au titre de représentant de l'agriculture : - Monsieur Emmanuel LEVEUGLE, Au titre de représentant de l'industrie :
-------	----------	---	---	---

4.2.5	21-B-010	ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION(21905)	X	- Madame Charlotte VASSANT Au titre des autres représentants des usagers économiques au comité de bassin bassin : - Madame Morgane RICARD, - Madame Judith BOUCHAIN Le collège des Usagers Economiques à la CPMNP comporte également 1 membre de droit : • le représentant de l'agriculture biologique au comité de bassin : Madame Hélène TUPIGNY Est élu Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification : Monsieur Bernard LENGLET par 61 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée : Membres inscrits : 64, Membres présents : 58, Mandats : 3, Votants : 61, Pour : 61, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 61 Seul candidat.
4.2.6	21-B-011	ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION(21907)	X	Est élu Vice-Président de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification : Monsieur Pascal SAILLIOT par 61 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée : Membres inscrits : 64, Membres présents : 58, Mandats : 3, Votants : 61, Pour : 61, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 61 Seul candidat.
4.3 4.3.1	21-B-012	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE : MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES(21910)	X	Sont élus au sein de la Commission Permanente Eau et Agriculture : 4 membres pour représenter le collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales : En fonction du scrutin suivant par vote à main levée (1 seule liste) : Membres inscrits : 32, Membres présents : 28, Mandats : 3, Votants : 31, Pour : 31, Contre : 0,

ay

4.3.2	21-B-013	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE : MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES(21914)	X	Abstention : 0, Suffrages exprimés : 31 Au titre de représentant du conseil régional : - Madame Maryse CARLIER Au titre d'autres représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales : - Monsieur Jérôme LECLERCQ, - Monsieur André FLAJOLET, - Madame Edith STAELEN Sont élus au sein de la Commission Permanente Eau et Agriculture : 4 membres pour représenter le collège des Usagers Non Economiques : En fonction du scrutin suivant par vote à main levée (1 seule liste) : Membres inscrits : 16, Membres présents : 16, Mandats : 0, Votants : 16, Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 16 Au titre de représentant des associations agréées de défense des consommateurs : - Madame Danielle BULA Au titre des autres représentants des usagers non économiques au comité de bassin : - Monsieur Jérôme BIGNON, - Monsieur Olivier FAICT, - Monsieur Eric HUGENTOBLE
4.3.3	21-B-014	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE : MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES(21917)	X	Sont élus au sein de la Commission Permanente Eau et Agriculture : 2 membres pour représenter le collège des Usagers Economiques : En fonction du scrutin suivant par vote à main levée (1 seule liste) : Membres inscrits : 16, Membres présents : 14, Mandats : 0, Votants : 14, Pour : 14 Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 14 Au titre de représentant de l'industrie :

4.3.4	21-B-015	ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE(21919)	X	- Madame Charlotte VASSANT Au titre d'autre représentant des usagers économiques au comité de bassin bassin : - Monsieur Francis LEPINE Le collège des Usagers Economiques à la CPEA comporte également 3 membres de droit : • les 2 représentants de l'agriculture : - Madame Françoise CRETE, - Monsieur Emmanuel LEVEUGLE ; • le représentant de l'agriculture biologique : Madame Hélène TUPIGNY Est élu Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture : Monsieur Jérôme LECLERCQ par 61 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée : Membres inscrits : 64, Membres présents : 58, Mandats : 3, Votants : 61, Pour : 61, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 61 Seul candidat.
4.3.5	21-B-016	ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE(21921)	X	Est élu Vice-Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture : Monsieur Emmanuel LEVEUGLE par 61 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée : Membres inscrits : 64, Membres présents : 58, Mandats : 3, Votants : 61, Pour : 61, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 61 Seul candidat.
4.4	21-B-017	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES(21924)	X	Sont élus au sein de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable : 5 membres pour représenter le collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales : En fonction du scrutin suivant par vote à main levée (1 seule liste): Membres inscrits : 32, Membres présents : 26, Mandats : 5, Votants : 31, Pour : 31, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 31

4.4.2	21-B-018	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES(21926)	X	- Monsieur Claude DEFLESSELLE - Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, - Monsieur Patrick LEMAIRE, - Madame Brigitte PASSEBOSC, - Monsieur Bertrand RINGOT, Sont élus au sein de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable : 3 membres pour représenter le collège des Usagers Non Economiques : En fonction du scrutin suivant par vote à main levée (1 seule liste) : Membres inscrits : 16, Membres présents : 16, Mandats : 0, Votants : 16, Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 16 - Monsieur Luc BARBIER, - Madame Danièle BULA, - Monsieur Alexandre LEDOYEN
4.4.3	21-B-019	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES(21929)	X	Sont élus au sein de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable : 2 membres pour représenter le collège des Usagers Economiques : En fonction du scrutin suivant par vote à main levée (1 seule liste): Membres inscrits : 16, Membres présents : 14, Mandats : 0, Votants : 14, Pour : 14 Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 14 - Monsieur Jérôme LEFEBVRE, - Madame Hélène TUPIGNY
4.4.4	21-B-020	ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE(21931)	X	Est élu Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable : Monsieur Stéphane HAUSSOULIER par 61 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée : Membres inscrits : 64, Membres présents : 56, Mandats : 5, Votants : 61, Pour : 61, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 61

4.4.5	21-B-021	ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE(21934)	X	Seul Candidat. Est élu Vice-Président de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable : Monsieur Luc BARBIER par 61 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée : Membres inscrits : 64, Membres présents : 56, Mandats : 5, Votants : 61, Pour : 61, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 61 Seul Candidat.
4.5	4.5.1	21-B-022 COMMISSION INONDATION : ELECTION DES 9 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE(21956)	X	Sont élus à la Commission Inondation : 9 membres pour représenter le bassin Artois-Picardie au sein du collège des Collectivités Territoriales: En fonction du scrutin suivant par vote à main levée (1 seule liste) : Membres inscrits : 32, Membres présents : 26, Mandats : 5, Votants : 31, Pour : 31, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 31 Au titre de représentants des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux ou de syndicats mixte compétents dans le domaine de l'eau : Monsieur Thierry ROUZE, Madame Dominique MALLET Au titre de représentants des collectivités territoriales : Madame Maryse CARLIER, Monsieur Pierre DACHICOURT, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Monsieur André FLAJOLET, Madame Danielle MAMETZ, Monsieur Gérard OGIEZ, Madame Brigitte PASSEBOSC 3 autres représentants du comité de bassin de ce collège sont par ailleurs membres de droit à la commission inondation : Les 2 représentants des établissements publics

et

4.5.2	21-B-023	COMMISSION INONDATION : ELECTION DES 5 REPRESENTANTS DES USAGERS NON ECONOMIQUES DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE(21958)	X	territoriaux de bassin : Monsieur Bernard LENGLET, Madame Emmanuelle LEVEUGLE Le représentant des communes ou des groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau, présidant une commission locale de l'eau : Monsieur Jean-Paul FONTAINE Sont élus à la Commission Inondation : 5 membres pour représenter le bassin Artois-Picardie au sein du collège des Usagers Non Economiques : En fonction du scrutin suivant par vote à main levée (1 seule liste) : Membres inscrits : 16, Membres présents : 16, Mandats : 0, Votants : 16, Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 16 Au titre de représentant des associations de défense des consommateurs : - Monsieur Alain SIX Au titre de représentants des associations agréées de protection de la nature : - Monsieur Jérôme BIGNON, - Madame Coralie BURROW, - Madame Francine HERBAUT Au titre de représentant des personnes qualifiées - Madame Laurence MORICE 1 autre représentant du comité de bassin de ce collège est par ailleurs membre de droit à la commission inondation : Le représentant du conservatoire régional d'espaces naturels : Monsieur Luc BARBIER
4.5.3	21-B-024	COMMISSION INONDATION : ELECTION DES 6 REPRESENTANTS DES USAGERS ECONOMIQUES DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE(21960)	X	Sont élus à la Commission Inondation : 6 membres pour représenter le bassin Artois-Picardie au sein du collège des Usagers Economiques : En fonction du scrutin suivant par vote à main levée (1 seule liste): Membres inscrits : 16, Membres présents :14.

4.5.4	21-B-025	ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION INONDATION(21962)	X	Mandats : 0, Votants : 14, Pour : 14 Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 14 Au titre de représentants de l'activité agricole : - Madame Françoise CRETE, - Monsieur Emmanuel LEVEUGLE Au titre de représentants de l'activité industrielle : - Madame Charlotte VASSANT, - Monsieur Thierry POIRIER Au titre de représentants d'autres activités : - Monsieur Jérôme LEFEBVRE, - Monsieur Francis LEPINE Est élu Vice-Président de la Commission Inondation : Monsieur André FLAJOLET par 61 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée : Membres inscrits : 64, Membres présents : 56, Mandats : 5, Votants : 61, Pour : 61, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 61 Seul Candidat.
4.6	21-B-026	ELECTION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS TERRITORIALES(21938)	X	<u>Est élu Président(e) de la Commission Territoriale Flandres Mer du Nord :</u> Monsieur Bertrand RINGOT par 61 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée : Membres inscrits : 64, Membres présents : 56, Mandats : 5, Votants : 61, Pour : 61, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 61 Seul Candidat. <u>Est élu Président(e) de la Commission Territoriale Escaut Avesnois :</u> Monsieur Georges FLAMENGT par 61 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée : Membres inscrits : 64, Membres présents : 56, Mandats : 5, Votants : 61, Pour : 61, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 61 Seul Candidat.

4

4.6.1.2	21-B-027	ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS TERRITORIALES(21939)	X		<u>Est élu Président(e) de la Commission Territoriale Fleuves côtiers Authie, Canche, Boulonnais :</u> Monsieur Pierre DACHICOURT par 61 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée : Membres inscrits : 64, Membres présents : 56, Mandats : 5, Votants : 61, Pour : 61, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 61 Seul Candidat. <u>Est élu Président(e) de la Commission Territoriale Somme :</u> Madame Isabelle SAVARIEGO par 61 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée : Membres inscrits : 64, Membres présents : 56, Mandats : 5, Votants : 61, Pour : 61, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 61 Seul Candidat. <u>Est élu Vice-Président(e) de la Commission Territoriale Flandres Mer du Nord :</u> Madame Jocelyne CADET par 61 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée : Membres inscrits : 64, Membres présents : 56, Mandats : 5, Votants : 61, Pour : 61, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 61 Seul Candidat. <u>Est élu Vice-Président(e) de la Commission Territoriale Escaut Avesnois :</u> Monsieur Emmanuel LEVEUGLE par 61 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée : Membres inscrits : 64, Membres présents : 56, Mandats : 5, Votants : 61, Pour : 61, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 61 Seul Candidat. <u>Est élu Vice-Président(e) de la Commission Territoriale Fleuves côtiers Authie, Canche, Boulonnais :</u>
---------	----------	---	---	--	--

ca

5	5.1	21-B-028 COMITE NATIONAL DE L'EAU (CNE) : ELECTION DES 4 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE(21943)	X	Madame Morgane RICARD par 61 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée : Membres inscrits : 64, Membres présents : 56, Mandats : 5, Votants : 61, Pour : 61, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 61 Seul Candidat. <u>Est élu Vice-Président(e) de la Commission Territoriale Somme :</u> Monsieur Jérôme BIGNON par 61 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée : Membres inscrits : 64, Membres présents : 56, Mandats : 5, Votants : 61, Pour : 61, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 61 Seul Candidat. Sont élus au Comité National de l'Eau : 4 membres pour représenter le bassin Artois-Picardie au sein du collège des Collectivités Territoriales: En fonction du scrutin suivant par vote à main levée (1 seule liste): Membres inscrits : 32, Membres présents : 26, Mandats : 5, Votants : 31, Pour : 31, Contre : 0, Abstention : 0, Suffrages exprimés : 31 - Monsieur Claude DEFLESSELLE, - Madame Emmanuelle LEVEUGLE, - Monsieur Jean-Paul FONTAINE, - Monsieur Paul RAOULT.
5.2	21-B-029	CONFERENCE PERMANENTE DES EPANDAGES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE : MEMBRES DE DROIT ISSUS DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE(21945)	X	A l'issue de la séance d'installation du Comité de Bassin du 29 janvier 2021, Sont désignés à la Conférence Permanente des Epandages du Bassin Artois-Picardie : Au titre de représentants des communes ou de leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau, membres du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (c.f. délibération n°21-B-004 du

af

Ordre du jour

- 0 - Présentation générale du déroulement de la séance d'installation
- 1 - Election du Président du Comité de Bassin Artois-Picardie
- 2 - Examen et Adoption du règlement intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie avec présentation particulière de :
 - la déclaration d'intérêts et d'activités,
 - la dématérialisation des dossiers d'instances,
 - du traitement de données à caractère personnel
- 3 - Election des Vice-Présidents du Comité de Bassin Artois-Picardie
- 4 - Elections des représentants du Comité de Bassin Artois - Picardie :
 - A l'instance de représentation :
 - 4.1 - Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :
 - Elections des membres des collèges des parlementaires et des collectivités territoriales et des usagers économiques et non économiques
 - Aux commissions issues du Comité de Bassin :
 - 4.2 - Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification
 - Présentation par le Président du Comité de Bassin de la liste des 10 membres désignés hors Comité de Bassin de la CPMNP,
 - Elections des membres des collèges des parlementaires et des collectivités territoriales et des usagers économiques et non économiques,
 - Elections du Président et du Vice-Président
 - 4.3 - Commission Permanente Eau et Agriculture :
 - Elections des membres des collèges des parlementaires et des collectivités territoriales et des usagers économiques et non économiques,
 - Elections du Président et du Vice-Président
 - 4.4 - Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable :
 - Elections des membres des collèges des parlementaires et des collectivités territoriales et des usagers économiques et non économiques,
 - Elections du Président et du Vice-Président
 - 4.5 - Commission Inondation :
 - Elections des membres des collèges des parlementaires et des collectivités territoriales et des usagers économiques et non économiques,
 - Election du Vice-Président
 - 4.6 - Commissions Territoriales :
 - Elections des Présidents et Vice-Présidents
- 5 - Autres instances de représentation :
 - 5.1.- Comité National de l'Eau :
 - Election des 4 représentants des collectivités territoriales du Comité de Bassin
 - 5.2. - Conférence Permanente des Epanchages du bassin Artois-Picardie :
 - Présentation des membres de la CPE (membres de droit issus du CA ou du CB)

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur DISSAUX, en tant que doyen, ouvre la séance d'installation du Comité de Bassin à 09h37.

Il précise que le quorum est atteint et que l'élection du Président peut donc avoir lieu ainsi que l'ensemble de l'ordre du jour de cette séance d'installation.

Il donne la parole à Monsieur le Directeur Général, Thierry VATIN et au Préfet Coordonnateur de Bassin, Michel LALANDE.

Monsieur LALANDE souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité de Bassin réunit pour cette séance d'installation et pour la durée de leur mandat (2021-2027).

Il souligne qu'ils auront à traiter de sujets majeurs liés au domaine de l'eau, longtemps considérée comme secondaire car inépuisable et éternelle alors que l'on s'aperçoit aujourd'hui qu'elle est hélas une énergie qui s'épuise face à de nombreux paramètres qui se modifient dont celui du climat. L'eau pâtit également de nos abus.

Aujourd'hui, Monsieur LALANDE constate que l'eau est heureusement devenue un sujet de préoccupation individuel et collectif et qu'en quelques années des mutations se sont opérées dans des prises de conscience des collectivités locales en particulier.

La mission de membre du Comité de Bassin est donc tout sauf une mission neutre, secondaire, administrative. C'est une mission éminemment stratégique.

Il se réjouit que pour la conduite de cette mission stratégique le comité soit devenu paritaire avec autant d'hommes que de femmes. Grâce à ces regards partagés, il sera possible d'évoluer dans l'appréhension des stratégies poursuivies et dans le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre.

Il ajoute que la mission prioritaire des prochains mois sera de participer à l'adoption du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui s'ouvre par une procédure de consultation du public et d'experts sur les travaux conduits tout au long des années passées. En 2022 viendra le SDAGE définitif sans doute modifié par rapport à sa version actuelle mais qui sera l'acte constitutionnel du Comité de Bassin pour les années qui viennent.

Il souhaite bon courage à toutes et à tous et souligne qu'il suivra les travaux avec grand intérêt.

Monsieur VATIN remercie Monsieur le Préfet LALANDE et souhaite à son tour la bienvenue aux nouveaux membres du Comité de Bassin.

Il présente en préambule de la séance d'installation au travers de quelques diapositives le rôle du Comité de Bassin, sa composition et celle de ses commissions permanentes.

PREAMBULE

PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA SEANCE D'INSTALLATION

Monsieur VATIN souligne tout d'abord, comme le précisent le point de présentation du dossier de séance et le diaporama, que des textes parus en 2020 ont fait évoluer le Comité de Bassin :

- Le décret n°2020-1062 du 17 août 2020 a achevé la transformation de sa composition élargie à la biodiversité terrestre et marine, avec une déconcentration des nominations de ses membres au Préfet Coordonnateur de Bassin.
- La loi ASAP n°2020-1525 du 7 décembre 2020 en son article 34 le transforme avec des règles de parité.

Le Comité de Bassin est :

- une instance de planification : fixation du niveau d'ambition, des objectifs à atteindre dans le domaine de l'eau (SDAGE). Comme l'a souligné Monsieur le Préfet, un nouveau SDAGE est cette année 2021 soumis à consultation du public et adoption, ce qui se traduit par une communication avec le plus grand nombre.

- une instance de débats sur l'eau sur une mission stratégique avec un comité réunissant toutes les composantes de la société civile avec un excellent esprit de collaboration.
 - une instance de consultation dans les domaines liés à l'eau (avis sur les SAGE, les EPTB, la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin etc...)
- L'ensemble de ses attributions est précisée en article 11 du règlement intérieur.

Ce nouveau Comité de Bassin s'installe grâce aux deux arrêtés préfectoraux du 5 janvier 2021 qui fixent sa composition et la liste nominative de ses membres.
La séance d'installation du 29 janvier 2021 ouvre le nouveau mandat des membres du comité de bassin pour 6 ans (2021-2027).

Désormais, avec les textes de 2020, le Comité de Bassin comporte 4 collèges (au lieu de 3 collèges précédemment) :

- le collège des parlementaires et collectivités territoriales avec ses 32 membres, avec une composition inchangée mais une parité,
- le collège des usagers de 32 membres désormais scindé en 2 également avec parité et des nouveautés de composition:
 - o le collège des usagers non économiques (16 membres),
 - o le collège des usagers économiques (16 membres).
 Les usagers non économiques sont désormais plus représentés que précédemment.
- Le collège de l'Etat et établissements publics (16 membres nommés es qualité) avec quelques nouveautés.

Monsieur VATIN indique que cette séance d'installation va permettre d'élire le président et les vice-présidents du Comité de Bassin, le règlement intérieur et les représentants au conseil d'administration, commissions et autres instances de représentation.

Il présente sur la base du diaporama (détails également dans le règlement intérieur) différentes instances de représentation issues en partie ou totalement du Comité de Bassin et leurs missions (Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification, Commission Permanente Eau et Agriculture, Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable, Commission Inondation, Commissions Territoriales, Comité National de l'Eau, Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie).

Ces instances font l'objet d'élections lors de cette séance d'installation.

Cependant, Monsieur VATIN précise que concernant le Conseil d'Administration, sa séance d'installation aura lieu le 17 février 2021 avec ses membres élus lors de cette séance du 29 janvier. Le Conseil d'Administration procèdera alors à l'adoption de son règlement intérieur, à l'élection de ses Vice-Présidents et membres de ses commissions permanentes (Commission Permanente Programme et Commission Permanente des Interventions).

Monsieur VATIN donne la parole à Monsieur DISSAUX pour procéder à l'élection du Président du Comité de Bassin Artois-Picardie.

1 – ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur DISSAUX aborde, en référence au point n° 1 du dossier de séance, l'élection du Président du Comité de Bassin Artois-Picardie.

Membre sortant (mandat précédent) : Monsieur André FLAJOLET

1 seul candidat (déclaré avant séance) : Monsieur André FLAJOLET

Pas d'autre candidat déclaré en séance.

Sont électeurs : 64 Membres :

- Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Economiques

Sont éligibles : 36 Membres :

- Les Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- Les Représentants des Personnes Qualifiées du collège des Usagers Non Economiques.

L'élection est au scrutin secret, uninominal majoritaire à 2 tours.

La délibération «ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE »

(n°21-B-001)

est adoptée selon le décompte de voix suivant :

(Vote à bulletins secrets via système à distance Provote, 3 membres n'ont pas pu voter à temps via le système et n'ont donc pas été pris en compte).

- 64 membres inscrits,
- 55 membres présents,
- 3 mandats,
- 58 votants,
- 58 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 58 suffrages exprimés

Est élu Président du Comité de Bassin Artois-Picardie : Monsieur André FLAJOLET

Monsieur DISSAUX cède la présidence de la séance au Président élu.

Monsieur le Président André FLAJOLET remercie les membres du Comité de Bassin pour leur confiance. Il remercie également Monsieur le Préfet LALANDE qui a rappelé dans son mot d'introduction la mission stratégique de service public du Comité de Bassin.

Il souligne sa joie d'avoir déjà travaillé précédemment en tant que président avec Monsieur le Directeur Général Thierry VATIN et avant lui avec Monsieur Olivier THIBAUT et avec l'ensemble du personnel de l'agence. Il souligne que l'administration de l'agence est dévouée à la mission et au travail bien fait.

Il explique aux nouveaux que la mission de membres du Comité de Bassin est exigeante, souvent mal comprise mais toujours essentielle pour les patrimoines dont ils ont la responsabilité qu'ils soient des patrimoines techniques comme les stations d'épuration ou des patrimoines naturels comme les milieux naturels et sensibles, et pour les nouvelles problématiques telles que le dérèglement climatique, l'érosion du trait de côte ou encore les nouvelles méthodes agricoles. Dans cette mission, la temporalité n'est pas celle de l'opinion et il existe la nécessité d'inventer

de façon permanente de nouvelles relations avec les milieux dans lesquels nous sommes qu'ils soient naturels ou modernisés : il faut être présent.

Cette présence existe dans le SDAGE pour lequel un travail de communication important débute parce qu'il faut que les missions pour lesquelles nous sommes investis puissent être partagées avec la population.

Pour ce faire, Monsieur FLAJOLET propose, suite à un important travail de préparation avec l'agence et de nombreux élus, une tentative de synthèse de propositions de candidatures pour les différentes commissions. Cette tentative bouscule les traditions mais est une nécessité impérative sur la base simple de l'unité dans la diversité et de la diversité dans l'unité et il invite de travailler sur l'essentiel dans les 6 ans à venir.

Il remercie une nouvelle fois les membres du Comité de Bassin de l'avoir élu Président, ce qui l'honore et l'impose et il s'engage à toujours répondre aux attentes.

Monsieur VATIN remercie Monsieur le Président FLAJOLET et propose d'aborder le vote d'adoption du règlement intérieur en donnant la parole à Madame Delphine DHAINAUT.

2 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Madame DHAINAUT présente le règlement intérieur du Comité de Bassin soumis à adoption de l'ensemble de ses 80 membres en référence du point n°2 du dossier de séance et au diaporama de séance.

Ce projet comporte deux modifications présentées en séance.

Madame DHAINAUT souligne que le règlement intérieur définit :

- Les règles de fonctionnement et d'organisation du comité de bassin et de ses commissions (quorum, mandats, convocations, secrétariat, délibérations, ...) - articles 2 à 10 -
- Les attributions du comité - article 11 -
- Les attributions et modalités d'élection des différentes commissions et autres instances de représentation - articles 12 et 13 -

La révision du règlement intérieur consiste en :

- Une mise à jour des textes de référence,
- L'introduction de la parité obligatoire pour le Comité de Bassin et le Conseil d'Administration et recommandée pour les autres instances

Madame DHAINAUT précise qu'à partir de février 2021, les dossiers transmis par l'agence seront entièrement dématérialisés. Une séance de formation sera proposée aux membres pour se former à l'application servant à accéder aux dossiers d'instances (25 et 26 février, 3 et 4 mars 2021) et les membres auront la possibilité d'être équipés d'une tablette si besoin.

Elle présente des modifications de forme du projet de règlement intérieur à prendre en compte en séance :

- La Commission Inondation initialement en 12.5 figure finalement en 13.3. : elle est indépendante du Comité de Bassin, son secrétariat est assuré par la DREAL et le Préfet la préside, même si de nombreux membres sont issus du Comité de Bassin,
- Article 13.1 : Le CA est composé de 4 collèges en dehors des représentants de l'Etat (avec les représentants du Personnel),
- L'article concernant la Conférence Permanente des Epandages initialement 13.3 devient 13.4 et les représentants de protection de la Nature y sont au nombre de 2.

Madame DHAINAUT attire l'attention sur :

- l'obligation d'adhésion à la charte de déontologie (Annexe 3) et la fourniture d'une déclaration d'intérêts et d'activités (Annexe 4),
- le consentement aux modalités de traitement de vos données à caractère personnel à délivrer via l'Annexe 6 après avoir pris connaissance de l'Annexe 5.

Madame RICARD évoque l'article 13.1.3 du règlement intérieur dans lequel il est précisé qu'il existe 5 membres du collège des usagers économiques au Conseil d'Administration mais la composition précisée ensuite n'est que pour 3 membres.

Madame DHAINAUT explique que les membres détaillés sont ceux obligatoires définis par les textes. Les deux autres membres supplémentaires peuvent être de toute appartenance dans les usagers économiques. Ceci sera précisé dans le règlement intérieur afin de répondre à la remarque de Madame RICARD.

Elle propose d'adopter par vote à main levée ce projet de règlement intérieur.

***La délibération « ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE BASSIN
ARTOIS-PICARDIE »***

n°21-B-002

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 80 membres inscrits
- 70 membres présents
- 3 mandats
- 73 votants
- 73 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 73 suffrages exprimés

Le règlement intérieur du Comité de Bassin est applicable au 29 janvier 2021.

3 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur FLAJOLET rappelle avoir beaucoup communiqué et échangé en tant que président sortant pour préparer ces élections. Il propose de voter les propositions de candidatures pour chaque élection par vote à main levée. Si des oppositions s'expriment, le vote sera réalisé sur le système de vote à distance provote.

Madame DHAINAUT précise également que si d'autres candidatures s'expriment ou si des discussions intra-collèges doivent avoir lieu, un lien d'accès privilégié à des salles virtuelles a été envoyé à chacun par collège.

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n° 3 du dossier de séance, l'élection des Vice-Présidents du Comité de Bassin Artois-Picardie.

Sont électeurs : 64 Membres :

- Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Economiques

Sont éligibles : 16 Membres par Vice-Président :

- Les 16 Représentants du collège des Usagers Non Economiques (1 Vice-Président),
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Economiques (1 Vice-Président).

Elections au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours proposées à main levée par le Président du Comité de Bassin si un seul candidat se présente pour chaque Vice-Président.

CANDIDATS PROPOSES :

Vice-Président issu du collège des Usagers Non Economiques : Monsieur Luc BARBIER

Vice-Présidente issue du collège des Usagers Economiques : Madame Judith BOUCHAIN

Pas d'autre candidat déclaré en séance pour les deux sièges de Vice-Présidents ni contestation ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE »

(n°21-B-003)

est adoptée par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

Vice-Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, issu du collège des Usagers Non Economiques :

- 64 membres inscrits,
- 58 membres présents,
- 3 mandats,
- 61 votants,
- 60 Pour,
- 0 Contre,
- 1 Abstention (Monsieur RENARD),
- 60 suffrages exprimés

Est élu Vice-Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, issu du collège des Usagers Non Economiques : Monsieur Luc BARBIER

Vice-Présidente du Comité de Bassin Artois-Picardie, issu du collège des Usagers Economiques :

- 64 membres inscrits,
- 58 membres présents,
- 3 mandats,
- 61 votants,
- 61 Pour,

- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 61 suffrages exprimés

Est élue Vice-Présidente du Comité de Bassin Artois-Picardie, issue du collège des Usagers Economiques : Madame Judith BOUCHAIN

4 – ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE ET AUX COMMISSIONS ISSUES DU COMITE DE BASSIN

4.1 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Monsieur FLAJOLET rappelle que le Conseil d'Administration doit répondre aux règles de parité et de compositions par collège et sous-collège.

4.1.1 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES AU CA

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n° 4.1.1 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales au CA.

Sont électeurs : 32 Membres :

- Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,

Sont éligibles : 32 Membres :

- Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales avec obligation de respect de parité et de composition :
 - 1 représentant du Conseil Régional ;
 - 2 représentants des Conseils Départementaux ;
 - 6 représentants des communes ou de groupements de collectivités territoriales ;
 - 2 représentants des EPTB, EPAGE, syndicats mixtes compétents ou autres groupements ;
 Dont au moins :
 - 1 représentant par département pour le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme
 - 1 représentant de l'Oise ou de l'Aisne
 - 1 représentant du littoral.

Election au scrutin de liste proportionnel à 1 tour proposée à main levée si une seule liste de 11 candidats se présente.

CANDIDATS PROPOSES :

Au titre de représentant du conseil régional : **Monsieur Jean-Marc DUJARDIN**

Au titre de représentants des conseils départementaux :

- **Monsieur Jean-Claude DISSAUX,**
- **Madame Bernadette VANNOBEL**

Au titre de représentants des communes ou de groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau :

- Monsieur Bertrand RINGOT,
- Monsieur Paul RAOULT,
- Madame Brigitte PASSEBOSC,

- Madame Françoise ROSSIGNOL,
- Monsieur Alain BEZIRARD,
- Madame Isabelle SAVARIEGO

Au titre de représentants des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux, syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau :

- Monsieur Bernard LENGLET,
- Madame Emmanuelle LEVEUGLE

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation avec contre liste ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

Monsieur DEFLESSELLE, représentant des communes rurales indique qu'il ne s'oppose pas à cette proposition mais fait remarquer que les communes rurales qu'il estime majoritaires en nombre au Comité de Bassin ne sont pas représentées au Conseil d'Administration.

Monsieur FLAJOLET indique qu'il n'est pas sûr que tous les membres se sentent concernés par cette remarque car un certain nombre d'élus représentent les communes rurales de moins de 3500 habitants et d'autres de moins de 10 000 habitants.

Monsieur VATIN précise que la mise en forme du diaporama par liste de candidats met en avant un nom de cette liste, premier par ordre alphabétique simplement pour le système provote et n'a pas d'autre raison d'être.

Monsieur LEFEBVRE demande à ce que les candidatures soient à nouveau portées à l'écran.

Monsieur HAUSSOULIER, président du Conseil Départemental de la Somme demande de quel département sont les deux représentants de conseils départementaux proposés au Conseil d'Administration.

Monsieur FLAJOLET explique que parmi les deux représentants Madame Bernadette VANNOBEL représente le département de l'Aisne.

Monsieur HAUSSOULIER explique qu'il accepte de ne pas se présenter pour le principe de parité mais était attaché à ce que l'un des représentants soit de la Picardie.

Madame CORDIER indique qu'elle représente quant à elle l'Oise au Comité de Bassin.

Monsieur LEFEBVRE demande à Monsieur FLAJOLET s'il est membre de droit du Conseil d'Administration étant président du Comité de Bassin.

Monsieur FLAJOLET explique qu'il n'a pas proposé sa candidature dans le collège pour le Conseil d'Administration pour faciliter les négociations et la parité. Il indique néanmoins qu'en tant que Président du Comité de Bassin, il est présent sans droit de vote à l'ensemble des instances, ce qu'il fait habituellement.

**La délibération «ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE : MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET
COLLECTIVITES TERRITORIALES»**

(n°21-B-004)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 32 membres inscrits,
- 28 membres présents,
- 3 mandats,
- 31 votants,
- 31 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 31 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

Au titre de représentant du conseil régional : **Monsieur Jean-Marc DUJARDIN**

Au titre de représentants des conseils départementaux :

- **Monsieur Jean-Claude DISSAUX,**
- **Madame Bernadette VANNOBEL**

Au titre de représentants des communes ou de groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau :

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| - Monsieur Bertrand RINGOT, | - Madame Françoise ROSSIGNOL, |
| - Monsieur Paul RAOULT, | - Monsieur Alain BEZIRARD, |
| - Madame Brigitte PASSEBOSC, | - Madame Isabelle SAVARIEGO |

Au titre de représentants des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux, syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau :

- **Monsieur Bernard LENGLET,**
- **Madame Emmanuelle LEVEUGLE**

Oltre la parité et la composition, ces représentants respectent les conditions géographiques inscrites au règlement intérieur (au moins 1 pour le Nord, 1 pour le Pas-de-Calais, 1 pour la Somme et 1 pour l'Oise ou l'Aisne et au moins 1 représentant du littoral).

**4.1.2 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS NON
ECONOMIQUES AU CA**

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n° 4.1.2 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Usagers Non Economiques au CA.

Sont électeurs : 16 Membres :

- Les 16 Représentants du Collège des Usagers Non Economiques,

Sont éligibles : 16 Membres :

Les 16 Représentants du Collège des Usagers Non Economiques
avec obligation de respect de parité et de composition :

- 1 représentant des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique ;
- 2 représentants d'une association agréée de protection de l'environnement ;
- 1 représentant d'une association nationale de consommateurs ;
- 1 autre représentant des usagers non économiques au comité de bassin ;
- 1 personne qualifiée

Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage proposée à main levée si une seule liste de 6 candidats se présente.

CANDIDATS PROPOSES :

Au titre de représentant des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique :

- **Madame Jocelyne CADET**

Au titre de représentants d'une association agréée de protection de l'environnement :

- **Madame Coralie BURROW,**

- **Monsieur Jacques PATRIS**

Au titre de représentant d'une association nationale de consommateurs :

- **Monsieur Alain SIX**

Au titre d'autre représentant des usagers non économiques au comité de bassin :

- **Monsieur Luc BARBIER**

Au titre de personne qualifiée :

- **Madame Caroline NORRANT**

Monsieur RENARD, du Comité Départemental de canoë kayak (62), explique qu'il aurait voulu siéger au Conseil d'Administration en tant qu'utilisateur de l'eau.

Monsieur SAILLIOT déclare qu'il souhaiterait également siéger au Conseil d'Administration et organiser un échange avec les membres du collège avant de se prononcer sur la composition.

Madame DHAINAUT explique qu'il est possible de réunir une salle virtuelle pour laquelle les membres de chaque collège ont reçu un lien d'accès ce matin.

Elle rappelle que ce collège doit respecter la parité et une composition obligatoire.

Monsieur VATIN rappelle cette composition obligatoire qui ne laisse qu'une marge d'un représentant non fléché parmi le collège des usagers non économiques. Parmi les 6 membres, il faut 3 hommes et 3 femmes.

Monsieur FLAJOLET propose que les membres du collège concerné se concertent pendant quelques minutes avant de revenir devant le comité. Il explique que la proposition de composition présentée a été réalisée après avoir discuté avec beaucoup de personnes et en concertation

avec Monsieur VATIN qui lui aussi avait également un certain nombre de regards et de précisions à apporter.

Suspension de séance afin que le collège se concert.

Reprise de séance.

Monsieur RENARD explique que le collège n'a pas pu se connecter en salle virtuelle pour la concertation.

Monsieur FLAJOLET demande à Monsieur BARBIER s'il a pris part à la discussion.

Monsieur BARBIER indique n'avoir pu se connecter au système de salle virtuelle que tardivement et ne sait pas s'il y a consensus sur la liste proposée. Il demande à Monsieur SAILLIOT d'intervenir à ce sujet.

Monsieur SAILLIOT confirme la difficulté de se connecter au système de salle virtuelle et que le collège n'a pas eu le temps de se mettre d'accord. Il propose de procéder à un vote tout en respectant les règles de parité et de composition. Il évoque, pour justifier cette situation, le manque de préparation du collège en amont pour préparer cette élection et une difficulté à se positionner en fonction des règles imposées.

Monsieur FLAJOLET rappelle qu'en ce qui concerne le nouveau Comité de Bassin, il y a désormais la présence des activités canoë kayak et cynégétiques, ce qui n'existait pas ultérieurement et a été introduit par la loi.

La parité est par ailleurs non plus un principe mais une réalité non pas sur le global mais à l'intérieur des collèges. Ainsi, dans le collège des Usagers Non Economiques au CA, 3 hommes et 3 femmes doivent siéger.

Dans le sous-collège des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique au Comité de Bassin, 2 sièges : 1 homme / 1 femme. Il a été proposé que ce soit la femme qui siège au Conseil d'Administration.

S'il y a un changement à opérer, il faut se préoccuper de la parité globale du collège.

Monsieur FLAJOLET rappelle qu'il ne lui appartient pas d'intervenir dans des discussions internes du collège. Il s'agirait d'un abus de pouvoir.

S'il n'y a pas de liste alternative, il propose de procéder au vote à main levée de la liste proposée pour le collège des Usagers Non Economiques au Conseil d'Administration.

S'il n'y a pas de majorité, la copie sera revue.

Madame HERBAUT demande de revoir la pleine page des candidats.

Madame CADET indique que s'il le faut, elle retire sa candidature pour ensuite se concerter avec Monsieur SAILLIOT.

Madame LEVEUGLE intervient pour souligner que puisqu'il y a parité, il pourrait être proposé de voter pour les femmes puis pour les hommes. Elle souligne qu'il est dommage que Madame CADET, comme toutes les femmes est toujours prête à se désister. Or, les données du problème sont que la parité doit être respectée. Concernant les hommes, ce sont les 3 premiers qui gagnent.

Madame CRETE et Madame TELLIEZ soulignent qu'il faut voter la liste complète hommes et femmes.

Madame TELLIEZ ajoute qu'il ne faut pas que Madame CADET se désiste puisque le nombre de femmes est conforme. Elle indique que si une personne veut entrer, c'est à un homme de se désister.

Monsieur BARBIER demande s'il est possible de procéder à un vote tel que proposé par Madame LEVEUGLE.

Monsieur FLAJOLET indique qu'il n'est pas possible de procéder au mode de vote proposé par Madame LEVEUGLE en revanche, il appelle à la sagesse. Afin d'éviter tout malentendu, si Madame CADET retire sa candidature, et afin de respecter les textes, il demande à ce que l'on vote de façon incomplète le collège des Usagers Non Economiques. A charge pour le préfet coordonnateur de bassin de régler le problème.

Si le sous-collège n'arrive pas à se mettre d'accord sur un principe de parité, Monsieur FLAJOLET indique que ce n'est pas à lui de l'imposer mais le Préfet Coordonnateur de Bassin le peut.

Monsieur VATIN confirme que l'on ne peut pas décider d'une liste qui ne serait pas paritaire : si Madame CADET retire sa candidature, le sous-collège des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique est retiré et une liste incomplète sera votée.

Monsieur FONTAINE souligne qu'il faut voter la liste proposée initialement étant donné qu'il n'y a pas de liste alternative. Les 3 femmes doivent conserver leur siège. S'il n'y a pas de majorité qui se dégage sur cette proposition, il faudra décider en conséquence sur la solution apportée.

Monsieur FLAJOLET procède au vote de la liste de candidats proposés initialement. Vote à main levée.

Monsieur FAICT s'exprime contre. Il explique ne pas remettre en cause le principe de parité mais le principe de valider une proposition de personnes qui n'est pas pour lui une réelle élection. Il souligne que le problème rencontré se reproduira à chaque renouvellement du Comité de Bassin.

La délibération «ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES»

(n°21-B-005)

est adoptée par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 16 membres inscrits,
- 16 membres présents,
- 0 mandats,
- 16 votants,
- 15 Pour,
- 1 Contre (Monsieur FAICT),
- 0 Abstention,
- 15 suffrages exprimés

Sont élus :

Au titre de représentant des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique :

- Madame Jocelyne CADET

Au titre de représentants d'une association agréée de protection de l'environnement :

- **Madame Coralie BURROW,**
- **Monsieur Jacques PATRIS**

Au titre de représentant d'une association nationale de consommateurs :

- **Monsieur Alain SIX**

Au titre d'autre représentant des usagers non économiques au comité de bassin :

- **Monsieur Luc BARBIER**

Au titre de personne qualifiée :

- **Madame Caroline NORRANT**

La composition de ce collège respecte le principe de parité.

4.1.3 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES AU CA

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n° 4.1.3 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Usagers Economiques au CA.

Sont électeurs : 16 Membres :

- Les 16 Représentants du Collège des Usagers Economiques,

Sont éligibles : 16 Membres :

Les 16 Représentants du Collège des Usagers Economiques avec obligation de respect de parité et de composition :

- 1 représentant des professions agricoles ;
- 1 représentant des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture ;
- 1 représentant des professions industrielles ;
- 2 autres représentants des usagers économiques au comité de bassin

Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage.

Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 5 candidats se présente.

CANDIDATS PROPOSES :

Au titre de représentant des professions agricoles :

- **Monsieur Emmanuel LEVEUGLE**

Au titre de représentant des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture :

- **Madame Morgane RICARD**

Au titre de représentant des professions industrielles :

- **Monsieur Clément ROBERT**

Au titre d'autres représentants des usagers économiques au comité de bassin :

- **Monsieur Jérôme LEFEBVRE,**

- **Madame Françoise CRETE**

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation avec contre liste ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES»

(n°21-B-006)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 16 membres inscrits,
- 14 membres présents,
- 0 mandats,
- 14 votants,
- 14 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 14 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

Au titre de représentant des professions agricoles :

- **Monsieur Emmanuel LEVEUGLE**

Au titre de représentant des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture :

- **Madame Morgane RICARD**

Au titre de représentant des professions industrielles :

- **Monsieur Clément ROBERT**

Au titre d'autres représentants des usagers économiques au comité de bassin :

- **Monsieur Jérôme LEFEBVRE,**

- **Madame Françoise CRETE**

La composition de ce collège respecte le principe de parité.

Cy

4.2 – COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION

Au préalable de la poursuite des élections, Monsieur FLAJOLET précise qu'un certain nombre de membres du Comité de Bassin avait postulé sur les 4 commissions (Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification, Commission Permanente Eau et Agriculture, Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable, Commission Inondation, voire Commission Permanente des Epandages).

Il n'a pas été possible dans le cadre contraint de satisfaire la totalité des demandes. Néanmoins, chaque fois que cela était possible, le deuxième choix a été pris si le premier choix d'un candidat n'a pas été satisfait.

4.2.1 – PRESENTATION PAR LE PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN DE LA LISTE DES 10 MEMBRES DESIGNES HORS COMITE DE BASSIN DE LA CPMNP

En référence au point n° 4.2.1 du dossier de séance, **Monsieur FLAJOLET** présente les 10 membres désignés pour intégrer la commission et n'appartenant pas au Comité de Bassin.

Ces membres ont voix consultative dans cette commission et la composition de ce collège figure à l'article 12-2.1 5° du règlement intérieur du Comité de Bassin :

Représentants des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique désignés par la Fédération Nationale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique	BLANCHARD Michel Président de la Fédération Départementale de Pêche de la Somme FORTIER Francis Vice-Président de la Fédération Départementale de Pêche du Pas de Calais SKIERSKI Daniel Président de la Fédération Départementale de Pêche du Nord
Représentant de la Pêche maritime désigné par le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins	DACHICOURT Bruno Membre du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins Hauts de France
Représentant des associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture désigné par le Comité National de la Conchyliculture Représentant du Comité Régional de la Biodiversité désigné par le Conseil Régional et le Préfet de la région Hauts de France	LECONTE Paulin Chargé de mission Hauts de France Comité Régional de la Conchyliculture Normandie - Mer du Nord HARLE D'OPHOVE Guy Président de la Commission 2 (environnement, ruralité, chasse, pêche) du Conseil Régional des Hauts de France
Représentants des associations agréées de Protection de la Nature désignés par le Préfet Coordonnateur de Bassin	BRUYELLE Jean-Charles GDEAMM LIEGEOIS Audrey Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités MARIETTE Michel Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandres Artois WATTEZ Céline Association Lestrem Nature

4.2.2 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA CPMNP

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.2.2 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales à la CPMNP.

Sont électeurs : 32 Membres :

- Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales

Sont éligibles : 32 Membres :

Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales avec obligation de respect de composition (et souhait de parité) :

- 1 représentant du Conseil Régional ;
- 2 représentants des Conseils Départementaux ;
- 6 représentants des communes ou de groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau ;
- 2 représentants des EPTB, EPAGE, syndicats mixtes compétents ou autres groupements ;
- 1 autre représentant du collège des parlementaires et collectivités territoriales au comité de bassin ;

Dont au moins :

- 2 représentants de la Somme, de l'Oise, ou de l'Aisne.

Election au scrutin de liste proportionnel à 1 tour.

Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 12 candidats se présente.

CANDIDATS PROPOSES :

Au titre de représentant du conseil régional :

- **Monsieur Jean-Marc DUJARDIN**

Au titre de représentants des conseils départementaux :

- **Madame Bernadette VANNOBEL,**

- **Monsieur Jean-Claude DISSAUX**

Au titre de représentants des communes ou de groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau :

- **Madame Nicole CORDIER,**

- **Madame Nathalie TELLIEZ,**

- **Monsieur Jérôme LECLERCQ,**

- **Monsieur Patrick LEMAIRE,**

- **Madame Danielle MAMETZ,**

- **Monsieur Paul RAOULT**

Au titre de représentants des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux, syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau :

- **Monsieur Bernard LENGLET,**

- **Monsieur Georges FLAMENG**

Au titre d'autre représentant du collège des parlementaires et collectivités territoriales :

- **Madame Emmanuelle LEVEUGLE**

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation avec contre liste ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

**La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS
ET DE LA PLANIFICATION : MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET
COLLECTIVITES TERRITORIALES»**

(n°21-B-007)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 32 membres inscrits,
- 28 membres présents,
- 3 mandats,
- 31 votants,
- 31 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 31 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

Au titre de représentant du conseil régional :

- Monsieur Jean-Marc DUJARDIN

Au titre de représentants des conseils départementaux :

- Madame Bernadette VANNOBEL,
- Monsieur Jean-Claude DISSAUX

Au titre de représentants des communes ou de groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau :

- Madame Nicole CORDIER,
- Madame Nathalie TELLIEZ,
- Monsieur Jérôme LECLERCQ,
- Monsieur Patrick LEMAIRE,
- Madame Danielle MAMETZ,
- Monsieur Paul RAOULT

Au titre de représentants des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin; Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux, syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau :

- Monsieur Bernard LENGLET,
- Monsieur Georges FLAMENG

Au titre d'autre représentant du collège des parlementaires et collectivités territoriales :

- Madame Emmanuelle LEVEUGLE

Ces représentants respectent par ailleurs les conditions géographiques inscrites au règlement intérieur (au moins 2 représentent la Somme, l'Oise, ou l'Aisne).

4.2.3 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES A LA CPMNP

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.2.3 du dossier de séance, l'élection du membre du collège des Usagers Non Economiques à la CPMNP.

Monsieur VATIN précise qu'un seul membre sur les 7 membres du collège est à élire car 6 membres sont membres de droit. Monsieur Jérôme BIGNON est proposé pour représenter le sous- collège des associations agréées de protection de la nature ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins.

Les 6 membres de droit de ce collège sont :

- Les 2 représentants des associations agréées de pêche et de protection du milieu

- aquatique : **Madame Jocelyne CADET, Monsieur Pascal SAILLIOT,**
- Le représentant des conservatoires régionaux d'espaces naturels : **Monsieur Luc BARBIER,**
- Les 3 représentants des associations agréées de protection de la nature : **Madame Francine HERBAUT, Monsieur Eric HUGENTOBLE, Monsieur Jacques PATRIS.**

Sont électeurs : 16 Membres :

- Les 16 Représentants du Collège des Usagers Non Economiques

Sont éligibles : 2 Membres :

Les 2 membres du Collège des Usagers Non Economiques, représentants des associations agréées de protection de la nature ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins.

Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage.

Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 1 candidat se présente.

CANDIDAT PROPOSE :

Au titre des associations agréées de protection de la nature ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins :

Monsieur Jérôme BIGNON

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation avec contre liste ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION : MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES DU COMITE DE BASSIN»

(n°21-B-008)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 16 membres inscrits,
- 16 membres présents,
- 0 mandats,
- 16 votants,
- 16 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 16 suffrages exprimés

Est élu à l'unanimité :

Au titre des associations agréées de protection de la nature ayant compétence dans le domaine du littoral ou des milieux marins :

- Monsieur Jérôme BIGNON.

Les 6 autres membres de ce collège des Usagers Non Economiques à la CPMNP sont membres de droit.

Cy

4.2.4 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES A LA CPMNP

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.2.4 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Usagers Economiques à la CPMNP.

Monsieur VATIN précise qu'un membre de droit existe dans ce collège : il s'agit de la représentante de l'agriculture biologique : **Madame Hélène TUIGNY**.

Sont électeurs : 16 Membres :

- Les 16 Représentants du Collège des Usagers Economiques

Sont éligibles : 15 membres représentants du Collège des Usagers Economiques avec obligation de respect de composition (et souhait de parité) :

- 1 représentant de l'agriculture ;
- 1 représentant de l'industrie ;
- 2 autres représentants des usagers économiques au comité de bassin

Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage.

Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 4 candidats se présente.

CANDIDATS PROPOSES :

Au titre de représentant de l'agriculture :

- **Monsieur Emmanuel LEVEUGLE,**

Au titre de représentant de l'industrie :

- **Madame Charlotte VASSANT**

Au titre des autres représentants des usagers économiques au comité de bassin :

- **Madame Morgane RICARD,**
- **Madame Judith BOUCHAIN**

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation avec contre liste ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION : MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES DU COMITE DE BASSIN»

(n°21-B-009)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 16 membres inscrits,
- 14 membres présents,
- 0 mandats,
- 14 votants,
- 14 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 14 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

Au titre de représentant de l'agriculture :

- **Monsieur Emmanuel LEVEUGLE,**

Au titre de représentant de l'industrie :

- **Madame Charlotte VASSANT**

Au titre des autres représentants des usagers économiques au comité de bassin :

- **Madame Morgane RICARD,**

- **Madame Judith BOUCHAIN**

Un membre de ce collège des Usagers Economiques à la CPMNP est membre de droit.

4.2.5 – ELECTION DU PRESIDENT DE LA CPMNP

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.2.5 du dossier de séance, l'élection du président de la CPMNP.

Sont électeurs : 64 Membres :

- Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Economiques

Sont éligibles : 12 Membres :

Les 12 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales de la CPMNP élus au point n°4.2.2 :

- **Monsieur Jean-Marc DUJARDIN,**
- **Madame Bernadette VANNOBEL,**
- **Monsieur Jean-Claude DISSAUX,**
- **Madame Nicole CORDIER,**
- **Madame Nathalie TELLIEZ,**
- **Monsieur Jérôme LECLERCQ,**
- **Monsieur Patrick LEMAIRE,**
- **Madame Danielle MAMETZ,**
- **Monsieur Paul RAOULT,**
- **Monsieur Bernard LENGLET,**
- **Monsieur Georges FLAMENG,**
- **Madame Emmanuelle LEVEUGLE**

Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours.

Le scrutin peut être à main levée si 1 seul candidat se présente.

CANDIDAT PROPOSE : Monsieur Bernard LENGLET (président sortant)
--

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION»

(n°21-B-010)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 64 membres inscrits,
- 58 membres présents,
- 3 mandats,
- 61 votants,
- 61 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 61 suffrages exprimés

Est élu à l'unanimité :

Monsieur Bernard LENGLET

4.2.6 – ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA CPMNP

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.2.6 du dossier de séance, l'élection du vice-président de la CPMNP.

Sont électeurs : 64 Membres :

- Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Economiques

Sont éligibles : 7 Membres :

Les 7 Représentants du Collège des Usagers Non Economiques de la CPMNP de droit ou élu (point n°4.2.3) :

- Monsieur Luc BARBIER,
- Monsieur Jérôme BIGNON,
- Madame Jocelyne CADET,
- Madame Francine HERBAUT,
- Monsieur Eric HUGENTOBLE,
- Monsieur Jacques PATRIS,
- Monsieur Pascal SAILLIOT

Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours.

Le scrutin peut être à main levée si 1 seul candidat se présente.

CANDIDAT PROPOSE : Monsieur Pascal SAILLIOT
--

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION»

(n°21-B-011)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 64 membres inscrits,
- 58 membres présents,
- 3 mandats,
- 61 votants,
- 61 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 61 suffrages exprimés

Est élu à l'unanimité :

Monsieur Pascal SAILLIOT

4.3 – COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

4.3.1 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA CPEA

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.3.1 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales à la CPEA.

Sont électeurs : 32 Membres :

- Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales

Sont éligibles : 32 Membres :

Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales avec obligation de respect de composition (et souhait de parité) :

- 1 représentant du Conseil Régional parmi les 4 représentants.

Election au scrutin de liste proportionnel à 1 tour.

Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 4 candidats se présente.

CANDIDATS PROPOSES :

Au titre de représentant du conseil régional :

- **Madame Maryse CARLIER**

Au titre d'autres représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales :

- **Monsieur Jérôme LECLERCQ,**
- **Monsieur André FLAJOLET,**
- **Madame Edith STAELEN**

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation avec contre liste ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE : MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES»

(n°21-B-012)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 32 membres inscrits,
- 28 membres présents,
- 3 mandats,
- 31 votants,
- 31 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 31 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

Au titre de représentant du conseil régional :

- Madame Maryse CARLIER

Au titre d'autres représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales :

- Monsieur Jérôme LECLERCQ,**
- Monsieur André FLAJOLET,**
- Madame Edith STAELEN**

4.3.2 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES A LA CPEA

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.3.2 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Usagers Non Economiques à la CPEA.

Sont électeurs : 16 Membres :

- Les 16 Représentants du Collège des Usagers Non Economiques

Sont éligibles : 16 Membres :

Les 16 Représentants du Collège des Usagers Non Economiques avec obligation de respect de composition (et souhait de parité) :

- 1 représentant des associations agréées de défense des consommateurs parmi les 4 représentants.

Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage.

Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 4 candidats se présente.

CANDIDATS PROPOSES :

Au titre de représentant des associations agréées de défense des consommateurs :

- **Madame Danielle BULA**

Au titre des autres représentants des usagers non économiques au comité de bassin :

- **Monsieur Jérôme BIGNON,**
- **Monsieur Olivier FAICT,**
- **Monsieur Eric HUGENTOBLER**

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation avec contre liste ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE : MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES DU COMITE DE BASSIN»

(n°21-B-013)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 16 membres inscrits,
- 16 membres présents,
- 0 mandats,
- 16 votants,
- 16 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 16 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

Au titre de représentant des associations agréées de défense des consommateurs :

- **Madame Danielle BULA**

Au titre des autres représentants des usagers non économiques au comité de bassin :

- **Monsieur Jérôme BIGNON,**
- **Monsieur Olivier FAICT,**
- **Monsieur Eric HUGENTOBLER**

4.3.3 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES A LA CPEA

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.3.3 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Usagers Economiques à la CPEA.

Monsieur VATIN précise que 3 membres de droit existent dans ce collège : il s'agit des 2 représentants de l'agriculture : **Madame Françoise CRETE, Monsieur Emmanuel LEVEUGLE** et de la représentante de l'agriculture biologique : **Madame Hélène TUIGNY.**

Sont électeurs : 16 Membres :

- Les 16 Représentants du Collège des Usagers Economiques

Sont éligibles : 13 membres représentants du Collège des Usagers Economiques avec obligation de respect de composition (et souhait de parité) :

- 1 représentant de l'industrie ;
- 1 autre représentant des usagers économiques au comité de bassin.

Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage.

Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 2 candidats se présente.

CANDIDATS PROPOSES :

Au titre de représentant de l'industrie :

- Madame Charlotte VASSANT

Au titre d'autre représentant des usagers économiques au comité de bassin :

- Monsieur Francis LEPINE

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation avec contre liste ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE : MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES DU COMITE DE BASSIN»

(n°21-B-014)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 16 membres inscrits,
- 14 membres présents,
- 0 mandats,
- 14 votants,
- 14 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 14 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

Au titre de représentant de l'industrie :

- Madame Charlotte VASSANT

Au titre d'autre représentant des usagers économiques au comité de bassin :

- Monsieur Francis LEPINE

3 membres de ce collège des Usagers Economiques à la CPEA sont membres de droit.

4.3.4 – ELECTION DU PRESIDENT DE LA CPEA

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.3.4 du dossier de séance, l'élection du président de la CPEA.

Sont électeurs : 64 Membres :

- Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Economiques

Sont éligibles : **4 Membres :**

Les 4 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales de la CPEA élus au point n°4.3.1 :

- Madame Maryse CARLIER
- Monsieur André FLAJOLET,
- Monsieur Jérôme LECLERCQ,
- Madame Edith STAELEN

Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours.

Le scrutin peut être à main levée si 1 seul candidat se présente.

CANDIDAT PROPOSE : Monsieur Jérôme LECLERCQ
--

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION EAU ET AGRICULTURE»

(n°21-B-015)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 64 membres inscrits,
- 58 membres présents,
- 3 mandats,
- 61 votants,
- 61 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 61 suffrages exprimés

Est élu à l'unanimité :

Monsieur Jérôme LECLERCQ

4.3.5 – ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA CPEA

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.3.5 du dossier de séance, l'élection du vice-président de la CPEA.

Sont électeurs : **64 Membres :**

- Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Economiques

Sont éligibles : **3 Membres :**

Les 2 Représentants de l'agriculture du collège des Usagers Economiques de la CPEA,

Le représentant de l'agriculture biologique du collège des Usagers Economiques de la CPEA

- Madame Françoise CRETE,
- Monsieur Emmanuel LEVEUGLE,
- Madame Hélène TUPIGNY.

Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours.
Le scrutin peut être à main levée si 1 seul candidat se présente.

CANDIDAT PROPOSE : Monsieur Emmanuel LEVEUGLE

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

**La délibération «ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE
EAU ET AGRICULTURE»**

(n°21-B-016)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 64 membres inscrits,
- 58 membres présents,
- 3 mandats,
- 61 votants,
- 61 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 61 suffrages exprimés

Est élu à l'unanimité :

Monsieur Emmanuel LEVEUGLE

Monsieur DISSAUX et Madame LESNE quittent la séance à 11h00 et donnent respectivement mandat à Monsieur BEZIRARD et Monsieur FLAJOLET.

**4.4 – COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**4.4.1 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET
COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA CPAIDD**

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.4.1 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales à la CPAIDD.

Sont électeurs : 32 Membres :

ay

- Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales

Sont éligibles : 32 Membres :

Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales

Election au scrutin de liste proportionnel à 1 tour.

Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 5 candidats se présente.

CANDIDATS PROPOSES :

- Monsieur Claude DEFLESSELLE
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER,
- Monsieur Patrick LEMAIRE,
- Madame Brigitte PASSEBOSC,
- Monsieur Bertrand RINGOT

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation avec contre liste ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES»

(n°21-B-017)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 32 membres inscrits,
- 26 membres présents,
- 5 mandats,
- 31 votants,
- 31 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 31 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur Claude DEFLESSELLE
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER,
- Monsieur Patrick LEMAIRE,
- Madame Brigitte PASSEBOSC,
- Monsieur Bertrand RINGOT

4.4.2 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES A LA CPAIDD

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.4.2 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Usagers Non Economiques à la CPAIDD.

Sont électeurs : 16 Membres :

- Les 16 Représentants du Collège des Usagers Non Economiques

Sont éligibles : 16 Membres :

Les 16 Représentants du Collège des Usagers Non Economiques

Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage.

Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 3 candidats se présente.

CANDIDATS PROPOSES :

- Monsieur Luc BARBIER,
- Madame Danièle BULA,
- Monsieur Alexandre LEDOYEN

Monsieur FLAJOLET précise que Monsieur Alexandre LEDOYEN est un jeune parlementaire du Parlement des Jeunes pour l'Eau.

Monsieur VATIN souligne que le Parlement des Jeunes pour l'Eau pourra désormais se faire entendre au Comité de Bassin grâce à son représentant.

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation avec contre liste ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES»

(n°21-B-018)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 16 membres inscrits,
- 16 membres présents,
- 0 mandats,
- 16 votants,
- 16 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 16 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur Luc BARBIER,
- Madame Danièle BULA,
- Monsieur Alexandre LEDOYEN

4.4.3 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES A LA CPAIDD

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.4.3 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Usagers Economiques à la CPAIDD.

Sont électeurs : 16 Membres :

- Les 16 Représentants du Collège des Usagers Economiques

Sont éligibles : 16 Membres :

- Les 16 Représentants du Collège des Usagers Economiques

Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage.

Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 2 candidats se présente.

CANDIDATS PROPOSES :

- Monsieur Jérôme LEFEBVRE,
- Madame Hélène TUIGNY

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation avec contre liste ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES»

(n°21-B-019)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 16 membres inscrits,
- 14 membres présents,
- 0 mandats,
- 14 votants,
- 14 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 14 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur Jérôme LEFEBVRE,
- Madame Hélène TUIGNY

4.4.4 – ELECTION DU PRESIDENT DE LA CPAIDD

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.4.4 du dossier de séance, l'élection du président de la CPAIDD.

Sont électeurs : 64 Membres :

- Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Economiques

Sont éligibles : **5 Membres :**

Les 5 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales de la CPAIDD élus au point n°4.4.1 :

- **Monsieur Claude DEFLESSELLE**
- **Monsieur Stéphane HAUSSOULIER,**
- **Monsieur Patrick LEMAIRE,**
- **Madame Brigitte PASSEBOSC,**
- **Monsieur Bertrand RINGOT**

Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours.

Le scrutin peut être à main levée si 1 seul candidat se présente.

CANDIDAT PROPOSE : Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (président sortant)

Madame LEVEUGLE regrette que la parité s'exprime peu sur les Présidences et Vice-Présidences de Commissions. Elle souligne qu'il faudra à l'avenir aller plus loin dans la parité à ce niveau de l'exécutif.

Monsieur FLAJOLET confirme qu'il faudra en effet y travailler à l'avenir comme axe supplémentaire de progrès.

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE»

(n°21-B-020)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 64 membres inscrits,
- 56 membres présents,
- 5 mandats,
- 61 votants,
- 61 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 61 suffrages exprimés

Est élu à l'unanimité :

Monsieur Stéphane HAUSSOULIER

4.4.5 – ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA CPAIDD

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.4.5 du dossier de séance, l'élection du vice-président de la CPAIDD.

Sont électeurs : 64 Membres :

- Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Economiques

Sont éligibles : **3 Membres :**

Les 3 Représentants du Collège des Usagers Non Economiques de la CPAIDD élus au point n°4.4.2

- **Monsieur Luc BARBIER,**
- **Madame Danièle BULA,**
- **Monsieur Alexandre LEDOYEN**

Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours.

Le scrutin peut être à main levée si 1 seul candidat se présente.

CANDIDAT PROPOSE : Monsieur Luc BARBIER
--

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE»

(n°21-B-021)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 64 membres inscrits,
- 56 membres présents,
- 5 mandats,
- 61 votants,
- 61 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 61 suffrages exprimés

Est élu à l'unanimité :

Monsieur Luc BARBIER

4.5 – COMMISSION INONDATION

4.5.1 – COMMISSION INONDATION : ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.5.1 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales à la Commission Inondation.

Madame MATYKOWSKI précise que cette commission n'est pas issue du Comité de Bassin mais des membres du Comité de Bassin y siègent en partie et sont à élire. La Commission Inondation est co-présidée par un membre du Comité de Bassin et présidée et pilotée par le Préfet Coordonnateur de Bassin. Elle a évolué récemment réglementairement notamment sur la déconcentration du niveau national sur la labellisation des Plans d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) de moins de 20 M€.

Sont électeurs : 32 Membres :

- Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales

Sont éligibles : 27 Membres, représentants des Collectivités Territoriales avec obligation de respect de composition (et souhait de parité) :

- 2 représentants des EPAGE ou de syndicats mixte compétents dans le domaine de l'eau,
- 7 représentants des collectivités territoriales,

3 autres représentants du premier collège du comité de bassin sont par ailleurs membres de droit à la commission inondation :

- Les 2 représentants des EPTB : **Monsieur Bernard LENGLET, Madame Emmanuelle LEVEUGLE**
- Le Président de Commission Locale de l'Eau : **Monsieur Jean-Paul FONTAINE**

Election au scrutin de liste proportionnel à 1 tour. Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 9 candidats se présente.

CANDIDATS PROPOSES :

Au titre de représentants des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux ou de syndicats mixte compétents dans le domaine de l'eau :

- **Monsieur Thierry ROUZE,**
- **Madame Dominique MALLET**

Au titre de représentants des collectivités territoriales :

- **Madame Maryse CARLIER,**
- **Monsieur Pierre DACHICOURT,**
- **Monsieur Jean-Claude DISSAUX,**
- **Monsieur André FLAJOLET,**
- **Madame Danielle MAMETZ,**
- **Monsieur Gérard OGIEZ,**
- **Madame Brigitte PASSEBOSC**

Monsieur FLAJOLET se propose par ailleurs pour co-présider la Commission d'Inondation (point n°4.5.4)

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation avec contre liste ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «COMMISSION INONDATION : ELECTION DES 9 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE»

(n°21-B-022)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 32 membres inscrits,
- 26 membres présents,
- 5 mandats,
- 31 votants,
- 31 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 31 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

Au titre de représentants des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux ou de syndicats mixte compétents dans le domaine de l'eau :

- **Monsieur Thierry ROUZE,**
- **Madame Dominique MALLET**

Au titre de représentants des collectivités territoriales :

- **Madame Maryse CARLIER,**
- **Monsieur Pierre DACHICOURT,**
- **Monsieur Jean-Claude DISSAUX,**
- **Monsieur André FLAJOLET,**
- **Madame Danielle MAMETZ,**
- **Monsieur Gérard OGIEZ,**
- **Madame Brigitte PASSEBOSC**

3 autres représentants du Comité de Bassin de ce collège sont par ailleurs membres de droit à la Commission Inondation (représentants d'EPTB et Président de Commission Locale de l'Eau).

4.5.2 – COMMISSION INONDATION : ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.5.2 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Usagers Non Economiques à la Commission Inondation.

Sont électeurs : 16 Membres :

- Les 16 Représentants du Collège des Usagers Non Economiques

Sont éligibles : 11 Membres, représentants du Collège des Usagers Non Economiques avec obligation de respect de composition (et souhait de parité) :

- 1 représentant des associations de défense des consommateurs,
- 1 personne qualifiée,
- 3 représentants des associations agréées de protection de la nature

1 autre représentant du deuxième collège du comité de bassin est par ailleurs membre de droit à la commission inondation :

- Le représentant du conservatoire régional d'espaces naturels : **Monsieur Luc BARBIER**

Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage. Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 5 candidats se présente.

CANDIDATS PROPOSES :

Au titre de représentant des associations de défense des consommateurs :

- Monsieur Alain SIX

Au titre de représentants des associations agréées de protection de la nature :

- Monsieur Jérôme BIGNON,**
- Madame Coralie BURROW,**
- Madame Francine HERBAUT**

Au titre de représentant des personnes qualifiées

- Madame Laurence MORICE

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation avec contre liste ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «COMMISSION INONDATION : ELECTION DES 5 REPRESENTANTS DES USAGERS NON ECONOMIQUES DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE»

(n°21-B-023)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 16 membres inscrits,
- 16 membres présents,
- 0 mandats,
- 16 votants,
- 16 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 16 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

Au titre de représentant des associations de défense des consommateurs :

- Monsieur Alain SIX

Au titre de représentants des associations agréées de protection de la nature :

- **Monsieur Jérôme BIGNON,**
- **Madame Coralie BURROW,**
- **Madame Francine HERBAUT**

Au titre de représentant des personnes qualifiées

- **Madame Laurence MORICE**

1 autre représentant du comité de bassin de ce collège est par ailleurs membre de droit à la commission inondation (Le représentant du conservatoire régional d'espaces naturels).

4.5.3 – COMMISSION INONDATION : ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.5.3 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Usagers Economiques à la Commission Inondation.

Sont électeurs : 16 Membres :

- Les 16 Représentants du Collège des Usagers Economiques

Sont éligibles : 16 Membres, représentants du Collège des Usagers Economiques avec obligation de respect de composition (et souhait de parité) :

- 2 représentants de l'activité agricole,
- 2 représentants de l'activité industrielle,
- 2 représentants d'autres activités

Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage. Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 6 candidats se présente.

CANDIDATS PROPOSES :

Au titre de représentants de l'activité agricole :

- **Madame Françoise CRETE,**
- **Monsieur Emmanuel LEVEUGLE**

Au titre de représentants de l'activité industrielle :

- **Madame Charlotte VASSANT,**
- **Monsieur Thierry POIRIER**

Au titre de représentants d'autres activités :

- **Monsieur Jérôme LEFEBVRE,**
- **Monsieur Francis LEPINE**

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation avec contre liste ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «COMMISSION INONDATION : ELECTION DES 6 REPRESENTANTS DES USAGERS ECONOMIQUES DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE»

(n°21-B-024)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 16 membres inscrits,
- 14 membres présents,
- 0 mandats,
- 14 votants,
- 14 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 14 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

Au titre de représentants de l'activité agricole :

- **Madame Françoise CRETE,**
- **Monsieur Emmanuel LEVEUGLE**

Au titre de représentants de l'activité industrielle :

- **Madame Charlotte VASSANT,**
- **Monsieur Thierry POIRIER**

Au titre de représentants d'autres activités :

- **Monsieur Jérôme LEFEBVRE,**
- **Monsieur Francis LEPINE**

4.5.4 – COMMISSION INONDATION : ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.5.4 du dossier de séance, l'élection du vice-président de la Commission Inondation.

Sont électeurs : 64 Membres :

- Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Les 16 Représentants du collège des Usagers Economiques

Sont éligibles : 12 Membres :

Les 12 Représentants des Collectivités Territoriales de la Commission Inondation membres de droit ou élus au point n°4.5.1 :

- **Madame Maryse CARLIER,**
- **Monsieur Pierre DACHICOURT,**
- **Monsieur Jean-Claude DISSAUX,**
- **Monsieur André FLAJOLET,**
- **Monsieur Jean-Paul FONTAINE,**
- **Monsieur Bernard LENGLET,**
- **Madame Emmanuelle LEVEUGLE,**
- **Madame Dominique MALLET,**
- **Madame Danielle MAMETZ,**
- **Monsieur Gérard OGIEZ,**

- Madame Brigitte PASSEBOSC,
- Monsieur Thierry ROUZE

Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Le scrutin peut être à main levée si 1 seul candidat se présente.

CANDIDAT PROPOSE : Monsieur André FLAJOLET

Monsieur FLAJOLET souligne qu'il se propose pour la vice-présidence au côté du préfet coordonnateur de bassin car cette Commission Inondation a un rôle très important comme le démontrent les temps actuels avec toute une partie du Pas-de-Calais, de la Somme et du Nord est en difficulté.

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

***La délibération «ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION INONDATION»
(n°21-B-025)***

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 64 membres inscrits,
- 56 membres présents,
- 5 mandats,
- 61 votants,
- 61 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 61 suffrages exprimés

Est élu à l'unanimité :

Monsieur André FLAJOLET

4.6 – COMMISSIONS TERRITORIALES

4.6.1 – ELECTIONS DES PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS TERRITORIALES

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°4.6.1 du dossier de séance, l'élection des présidents et vice-présidents des Commissions Territoriales.

ELECTIONS DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS TERRITORIALES

Sont électeurs : 64 Membres :

- les 32 représentants du collège des Parlementaires et Collectivités territoriales,
- les 16 représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Les 16 représentants du collège des Usagers Economiques.

Sont éligibles :

- Les représentants du collège des parlementaires et collectivités territoriales territorialement concernés.

Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Le scrutin est secret ou à main levée si un seul candidat se présente par siège à pourvoir.

CANDIDATS PROPOSES :

PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE FLANDRES MER DU NORD :
Monsieur Bertrand RINGOT (président sortant)

PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE ESCAUT AVESNOIS :
Monsieur Georges FLAMENG

PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE FLEUVES CÔTIERS AUTHIE CANCHE BOULONNAIS :
Monsieur Pierre DACHICOURT

PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE SOMME :
Madame Isabelle SAVARIEGO

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

***La délibération «ELECTION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS TERRITORIALES»
(n°21-B-026)***

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 64 membres inscrits,
- 56 membres présents,
- 5 mandats,
- 61 votants,
- 61 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 61 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

Président de la Commission Territoriale Flandres Mer du Nord :

Monsieur Bertrand RINGOT

Président de la Commission Territoriale Escaut Avesnois :

Monsieur Georges FLAMENG

Président de la Commission Territoriale Fleuves côtiers Authie, Canche, Boulonnais :

Monsieur Pierre DACHICOURT

Présidente de la Commission Territoriale Somme :

Madame Isabelle SAVARIEGO

ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS TERRITORIALES

Sont électeurs : 64 Membres :

- les 32 représentants du collège des Parlementaires et Collectivités territoriales,
- les 16 représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Les 16 représentants du collège des Usagers Economiques.

Sont éligibles :

- Les représentants du collège des Usagers Economiques ou Non Economiques territorialement concernés.

Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Le scrutin est secret ou à main levée si un seul candidat se présente par siège à pourvoir.

CANDIDATS PROPOSES :

VICE-PRESIDENTE DE LA COMMISSION TERRITORIALE FLANDRES MER DU NORD :

Madame Jocelyne CADET

VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE ESCAUT AVESNOIS :

Monsieur Emmanuel LEVEUGLE

VICE-PRESIDENTE DE LA COMMISSION TERRITORIALE FLEUVES CÔTIERS AUTHIE CANCHE BOULONNAIS :

Madame Morgane RICARD

VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE SOMME :

Monsieur Jérôme BIGNON

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

La délibération «ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS TERRITORIALES»

(n°21-B-027)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 64 membres inscrits,
- 56 membres présents,
- 5 mandats,
- 61 votants,
- 61 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 61 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

Vice-Présidente de la Commission Territoriale Flandres Mer du Nord :

Madame Jocelyne CADET

Vice-Président de la Commission Territoriale Escaut Avesnois :

Monsieur Emmanuel LEVEUGLE

Vice-Présidente de la Commission Territoriale Fleuves côtiers Authie, Canche, Boulonnais :

Madame Morgane RICARD

Vice-Président de la Commission Territoriale Somme :

Monsieur Jérôme BIGNON

5 – AUTRES INSTANCES DE REPRESENTATION

5.1 – COMITE NATIONAL DE L'EAU

5.1 – ELECTION DES 4 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU COMITE DE BASSIN AU CNE

Monsieur FLAJOLET aborde, en référence au point n°5.1 du dossier de séance, l'élection des représentants des collectivités territoriales du Comité de Bassin au Comité National de l'Eau. Il explique être membre de droit du Comité National de l'Eau en tant que Président du Comité de Bassin Artois-Picardie. Il explique également que Madame Danielle MAMETZ est également membre du Comité National de l'Eau, désignée par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

Sont électeurs : 32 Membres :

- Les 32 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,

Sont éligibles : 30 Membres :

- Les 30 Représentants des Collectivités Territoriales

Election au scrutin de liste proportionnel à 1 tour. Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 4 candidats se présente.

CANDIDATS PROPOSES :

- Monsieur Claude DEFLESSELLE,
- Madame Emmanuelle LEVEUGLE,
- Monsieur Jean-Paul FONTAINE,
- Monsieur Paul RAOULT.

Pas d'autre candidat déclaré en séance ni contestation avec contre liste ou demande d'espace privatif. Vote à main levée.

**La délibération «COMITE NATIONAL DE L'EAU (CNE) : ELECTION DES 4
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU COMITE DE BASSIN
ARTOIS-PICARDIE»**

(n°21-B-028)

est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :

- 32 membres inscrits,
- 26 membres présents,
- 5 mandats,
- 31 votants,
- 31 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 31 suffrages exprimés

Sont élus à l'unanimité :

- **Monsieur Claude DEFLESSELLE,**
- **Madame Emmanuelle LEVEUGLE,**
- **Monsieur Jean-Paul FONTAINE,**
- **Monsieur Paul RAOULT.**

5.2 – CONFERENCE PERMANENTE DES EPANDAGES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Monsieur FLAJOLET souligne que la Conférence permanente des épandages a un rôle important à jouer dans la mesure où la législation européenne et française est en train d'évoluer sur la question des épandages, du mélange des boues ou encore des déchets verts. Les associations environnementalistes sont très attentives à cela.

Les représentants à la Conférence Permanente des Epandages sont membres de droit issus du Comité de Bassin et du Conseil d'Administration.

Monsieur FLAJOLET en fait acter la composition par délibération n°21-B-029 « **CONFERENCE PERMANENTE DES EPANDAGES DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE : MEMBRES DE DROIT ISSUS DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE** » :

A l'issue de la séance d'installation du Comité de Bassin du 29 janvier 2021,
Sont désignés à la Conférence Permanente des Epandages du Bassin Artois-Picardie :

Au titre de représentants des communes ou de leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau, membres du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (c.f. *délibération n°21-B-004 du Comité de Bassin du 29 janvier 2021 relatif à l'élection des membres du collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales au Conseil d'Administration*) :

- **Monsieur Alain BEZIRARD,**
- **Madame Brigitte PASSEBOSC,**
- **Monsieur Paul RAOULT,**
- **Monsieur Bertrand RINGOT,**
- **Madame Françoise ROSSIGNOL,**
- **Madame Isabelle SAVARIEGO**

Au titre de représentant des distributeurs d'eau au Comité de Bassin Artois-Picardie (c.f. *arrêté préfectoral de nomination au comité de bassin Artois-Picardie du 5 janvier 2021*) :

- **Monsieur Didier BENARD**

Au titre de représentant des associations agréées de défense des consommateurs au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (c.f. *délibération n°21-B-005 du Comité de Bassin du 29 janvier 2021 relatif à l'élection des membres du collège des Usagers Non Economiques au Conseil d'Administration*) :

- **Monsieur Alain SIX**

Au titre de représentant des associations de protection de la nature au CA (c.f. *délibération n°21-B-005 du Comité de Bassin du 29 janvier 2021 relatif à l'élection des membres du collège des Usagers Non Economiques au Conseil d'Administration*) :

- **Madame Coralie BURROW,**

- **Monsieur Jacques PATRIS.**

Monsieur FLAJOLET remercie les membres du Comité de Bassin pour leur acceptabilité majeure du travail qui a été fait, pour leurs remarques, leur adhésion, leur soutien même quand il a été critique. Il souligne que cela révèle la respiration démocratique nécessaire.

Il souligne que dans les commissions où ils siégeront ou dans les lieux où ils auront la responsabilité de représenter l'agence et le Comité de Bassin, leur liberté de parole est absolument indispensable.

Monsieur LEFEBVRE souligne qu'il manque dans la composition présentée le monde agricole ou le monde industriel dans sa composante alimentaire, usagers importants des épandages.

Madame LECLERCQ explique que la composition présentée par Monsieur FLAJOLET ne concerne que les membres du Comité de Bassin ou du Conseil d'Administration siégeant à la Conférence Permanente des Epandages. Celle-ci est par ailleurs composée d'autres membres définis par arrêté préfectoral du 24 juillet 2015 dont le monde agricole fait partie.

Pour conclure, **Monsieur VATIN** présente le calendrier des instances de l'année 2021 et rappelle aux membres le séminaire d'intégration de l'après-midi et la formation pour utiliser les outils KBOX de dématérialisation des dossiers d'instances les 25 et 26 février, 3 et 4 mars 2021.

Madame DHAINAUT précise que les invitations aux séances de formations ont déjà été envoyées.

Monsieur VATIN rappelle que le Conseil d'Administration organisera sa séance d'installation le 17 février 2021 à 15h00.

Les commissions démarreront en mars en mode tout dématérialisé (Commission Permanente Programme le 5 mars, Commission Permanente des Interventions et Conseil d'Administration le 11 mars, Commission Permanente Eau et Agriculture le 19 mars).

Madame DHAINAUT précise que ce calendrier a été transmis à chaque membre et est disponible en permanence et mis à jour sur le site internet de l'agence.

Monsieur FLAJOLET souligne que le travail à venir est immense, les obstacles sont intéressants mais aucun n'est insurmontable si nous sommes unis et si chacun, dans sa spécialité et sa diversité participe à l'effort commun.

Il remercie à nouveau l'agence qui a été mobilisée dans ses services et sa volonté pour que ce renouvellement des instances de bassin se réalise parfaitement.

Il donne rendez-vous aux membres sur les territoires avec le défi fondamental de la communication, de l'information et de la sensibilisation des publics à l'eau.
Chacune et chacun a un rôle à jouer dans ses différences : il incite tout le monde à être des apporteurs d'idées et de critiques constructives tout en gardant leur originalité.

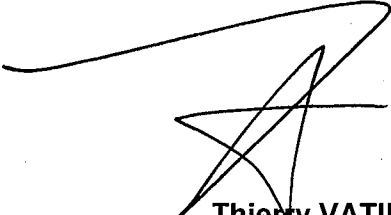
Il remercie à nouveau les membres du Comité de Bassin pour leur confiance et leur dit à bientôt, notamment pour le premier rendez-vous de l'après-midi en séminaire d'intégration.

Il clôt la séance à 11h45.

LE PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN


André FLAJOLET

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN**


Thierry VATIN